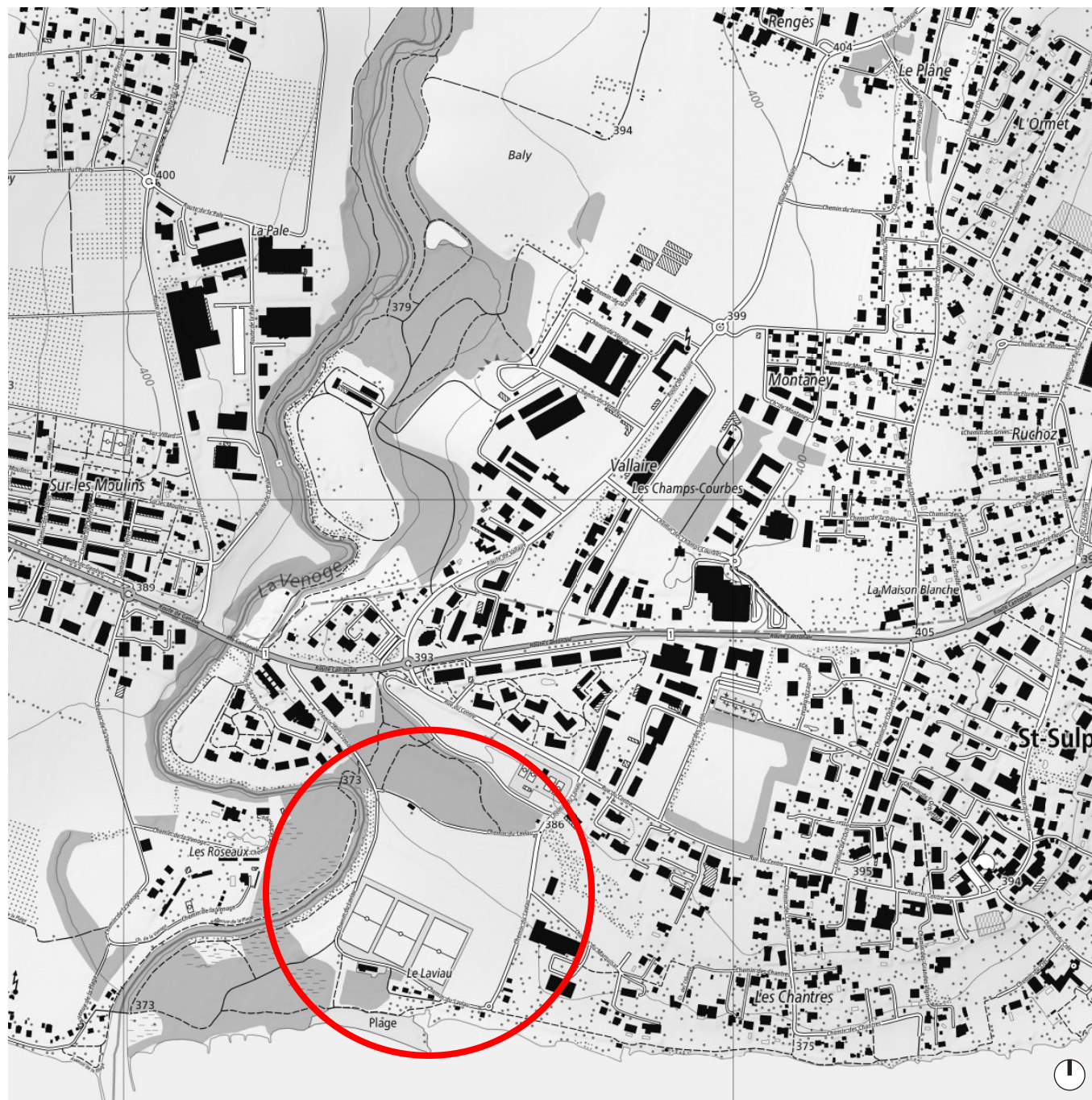


RESTITUTION DE L'ATELIER PARTICIPATIF DU 23 AVRIL 2024
RAPPORT DE SYNTHÈSE

Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. DONNÉES DE BASE	8
3. PROPOSITIONS DES GROUPES	14
4. SYNTHÈSE ET CALENDRIER	18



1. INTRODUCTION

1.1 Le contexte

La Municipalité conduit actuellement un projet de plan d'affectation (PA) au lieu-dit «Le Laviau» sur la parcelle communale n° 650. Prévu de longue date, ce PA a pour principal objectif de requalifier dans la perspective du projet de renaturation de la Venoge prévu par le Canton. Dans ce contexte et en application de l'article 2 LATC, la Municipalité a souhaité faire participer des représentants de la population de Saint-Sulpice à cette démarche de planification.

1.2 Les objectifs

L'objectif de cette démarche participative était de dresser un **programme des besoins** afin de répondre au mieux aux attentes des futurs usagers du site. Les questions auxquelles l'assemblée a été amenée à se positionner étaient notamment les suivantes :

- Comment imaginons-nous la zone naturelle protégée de l'Ouest du Laviau ?
- Quels terrains de sport voulons-nous dans l'Est du Laviau ?
- Avec quels vestiaires et quelle buvette?
- Quelles activités lacustres souhaitons-nous promouvoir en dehors du port ?

Art. 2 LATC Information et participation de la population

¹ Les autorités veillent à informer et à faire participer la population conformément à l'article 4 LAT.

² Les projets de plan ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative.



1.3 La forme de la démarche

Les modalités d'une démarche participative sont laissées à l'appréciation de la Municipalité. La présente démarche a été organisée sous la forme d'un **atelier participatif** qui a eu lieu à la Salle communale de Saint-Sulpice le 23 avril 2024 de 19h à 21h30.



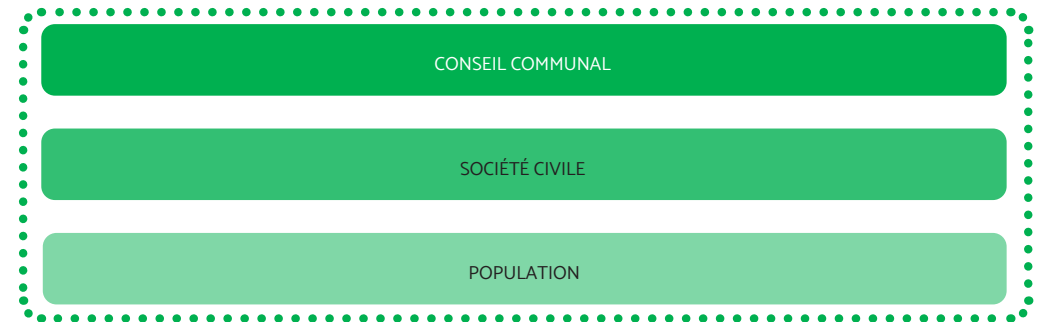
1.4 Le public cible

La Municipalité a envoyé un flyer d'information à la population. Toute personne intéressée était invitée à s'inscrire à la soirée.

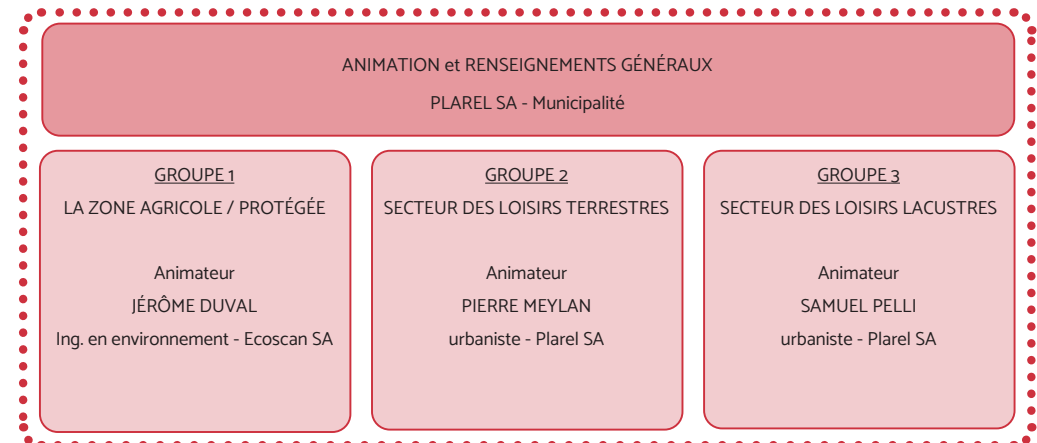
Le nombre de personnes étant limité à 30, les participants ont été choisis par la Municipalité, dans un premier temps, sur la base de leur profil pour assurer la meilleure représentativité possible. Dans un second temps, un tirage au sort a été établi pour éviter tout favoritisme.



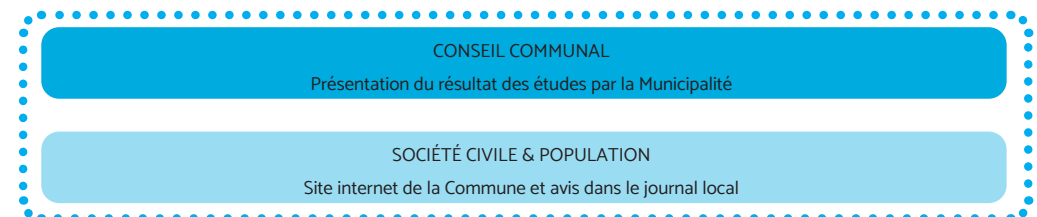
PHASE 1 : INFORMER & INVITER



PHASE 2 : QUESTIONNER (ATELIER PARTICIPATIF)



PHASE 3 : RESTITUER LES RÉSULTATS



1.6 Les « règles du jeu »

Chaque groupe était chargé de nommer un.e référent.e pour la restitution des réflexions à la fin de la soirée. La restitution devait être présentée par oral devant l'assemblée. Elle devait être accompagnée d'un texte manuscrit remis aux animateurs.

Au sein des groupes, chaque avis était soumis à la discussion. Chaque avis, idée ou proposition ne se retrouvera pas forcément dans les documents du plan d'affectation.

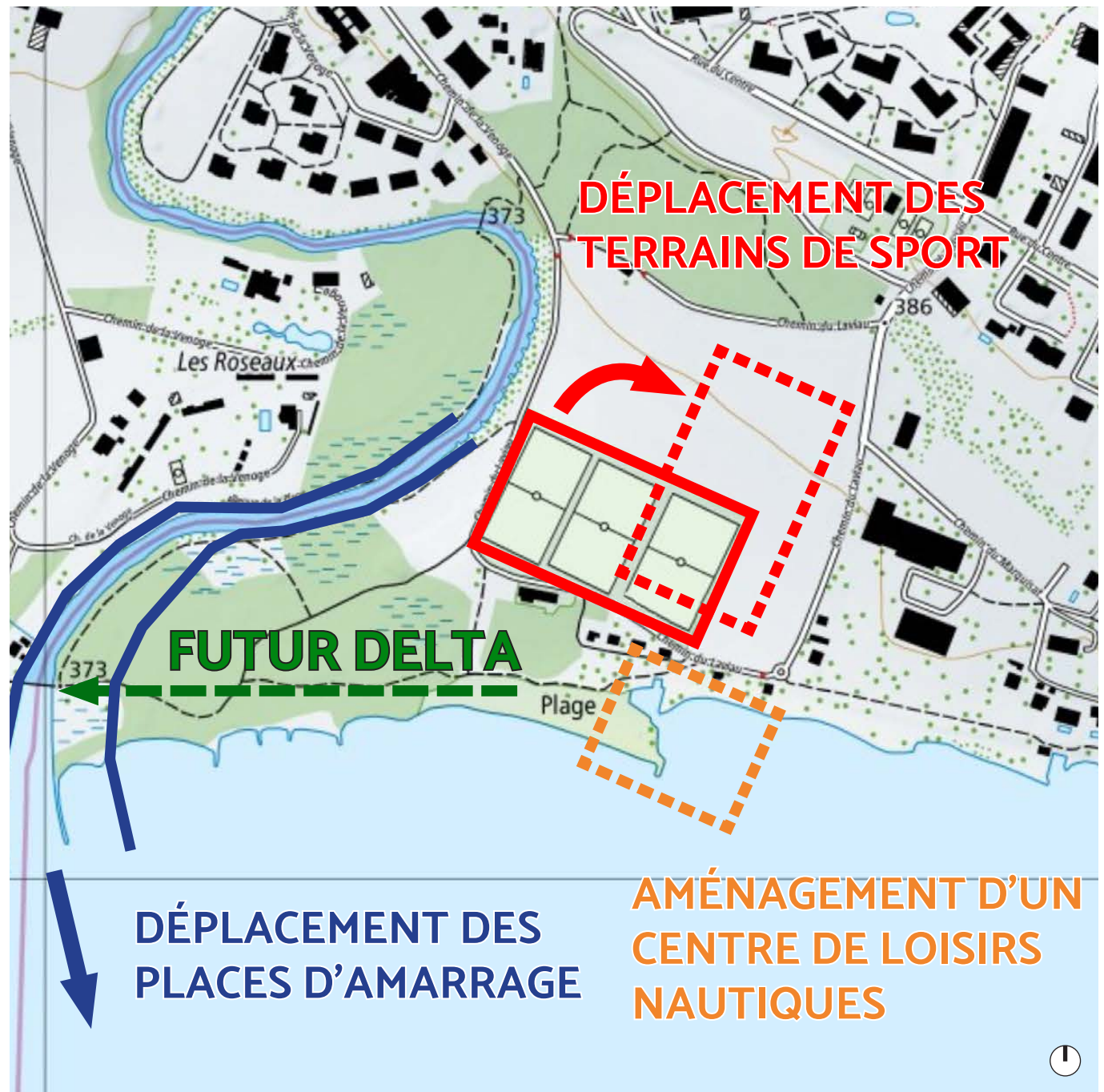
Chaque groupe disposait du matériel suivant :

- un bloc-notes A4
- des feutres de couleur
- un rouleau de papier calque
- du scotch
- un plan cadastral sur papier (1/1'000)
- une orthophoto sur papier (1/1'000)



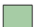










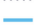


Horaire		Intervenants
19:00 - 19:10	<u>Accueil des participant.e.s</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue, énoncé des attentes 	Syndic
19:10 - 19:30	<u>Présentation du diagnostic et des enjeux</u> <ul style="list-style-type: none"> • Information relative au déroulement de l'atelier • État de la planification (dispositions à l'utilisation du sol et études en vigueur) • Présentation du projet d'intention 	Plarel SA
19:30 - 20:20	<u>Atelier : Définition des besoins</u> <ul style="list-style-type: none"> • Répartition de l'assemblée en 3 groupes • Travail de groupe sur le programme et les lignes directrices 	Tou.te.s
20:20 - 20:30	Pause	
20:30 - 20:55	<u>Restitution en plénum</u> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation à l'assemblée par les 3 référent.e.s du travail de groupe 	Référent.e.s
20:55 - 21:00	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion et rappel des prochaines étapes 	Syndic
21:00 - 21:30	<ul style="list-style-type: none"> • Verre de l'amitié 	Tou.te.s

2. DONNÉES DE BASE

2.1 Le contexte du plan d'affectation «Le Laviau»



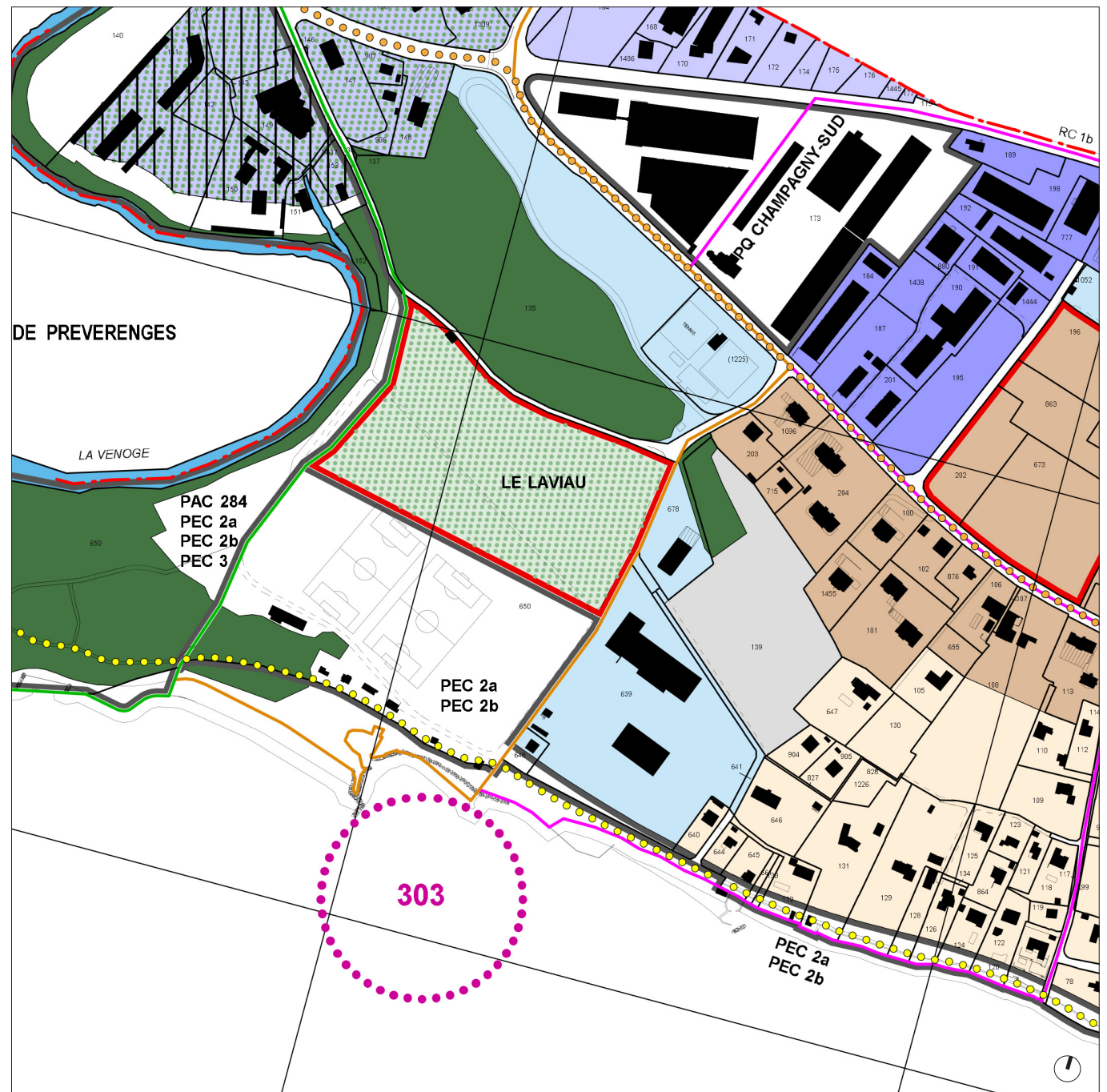
2.2 Le plan général d'affectation (PGA) du 18 août 2011

	ZONE UTILITE PUBLIQUE
	ZONE LOISIRS ET EQUIPEMENTS
	ZONE VERDURE
	ZONE INTERMEDIAIRE
	AIRE FORESTIERE
	VOIE DE CIRCULATION
	SECTEUR A PRESCRIPTIONS SPECIALES
	SURFACE A OCCUPER PAR PLAN SPECIAL
	SURFACE REGIE PAR PLAN SPECIAL
	SITE ARCHEOLOGIQUE - N° D'IDENTIFICATION
	ITINERAIRE CYCLABLE SUISSE, tracé indicatif
	CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE, tracé indicatif
	PERIMETRE 1 du PAC 284 : LES COURS D'EAU
	PERIMETRE 2 du PAC 284 : LES COULOIRS DE LA VENOGES ET DU VEYRON
	PERIMETRE 3 du PAC 284 : LES VALLEES DE LA VENOGES ET DU VEYRON
	PERIMETRE 4 du PAC 284 : LE BASSIN VERSANT DE LA VENOGES

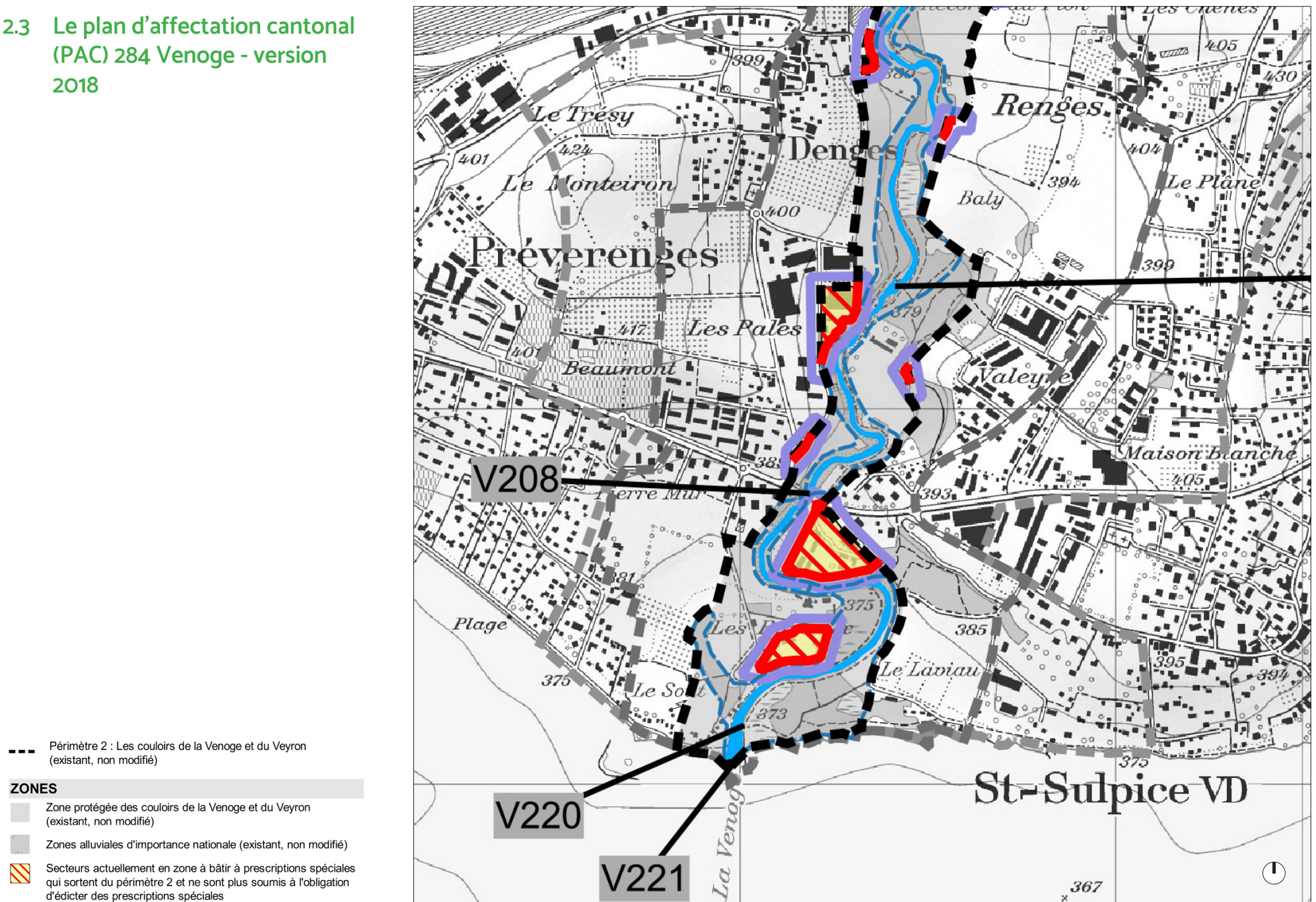
Art. 19.1 La zone loisirs et équipements doit être régie par un plan partiel d'affectation ou un plan de quartier.

Cette surface de grande valeur sociale, paysagère et biologique est réservée à des réalisations d'intérêt général compatibles avec la sauvegarde des milieux naturels et les mesures de protection qui s'appliquent à la rive du lac Léman et au cours de la Venoge.

En l'état, les équipements existants sont régis par les dispositions de la LATC (art. 81).



2.3 Le plan d'affectation cantonal (PAC) 284 Venoge - version 2018




2.4 Le projet d'intention soumis au Canton pour examen préliminaire - Plarel SA - 2019



2.5 Le projet d'intention soumis au Canton pour examen préliminaire - Plarel SA - 2019

GENERALITES


 périmètre du plan partiel d'affectation


 bâtiment existant

AFFECTATIONS

 zone affectée à des besoins publics 15 LAT

 aire forestière 18 LAT

 zone agricole protégée 16 LAT

 zone de desserte 15 LAT



3. PROPOSITIONS DES GROUPES

3.1 Propositions du groupe 1 : zone agricole / naturelle

1. Maintenir la partie Ouest du secteur du Laviau la plus naturelle possible.
2. Aménager un chemin perméable et sinueux entre la partie Nord et la partie Sud du site pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les véhicules agricoles.
3. Ponctuer ce parcours de panneaux didactiques traitant de la Venoge, de sa faune, de sa flore et de ses caractéristiques naturelles et hydrologiques.
4. Proposer, de part et d'autre du chemin, deux types d'exploitation agricole bien distincts :
 - A l'Ouest, privilégier une surface agroforestière naturelle plantée notamment de marronniers et de noyers (secteur amont) et de fruitiers haute-tige (secteur aval).
 - A l'Est, proposer des cultures biologiques pour du maraîchage destiné en priorité à la population (auto-cueillette, fleurs en culture libre, etc.).
5. Dans le prolongement du refuge, entretenir les surfaces sous la forme d'une prairie extensive et de cultures agricoles biologiques.
6. Dans la zone affectée à des besoins publics, prévoir un parc à chiens (gardiennage) car ces derniers ont désormais un accès limité aux rives du lac.



3.2 Propositions du groupe 2 : secteur des loisirs terrestres

1. Garantir une certaine gradation des divers aménagements de sports et de loisirs : plus construits au Nord du site et plus naturels au Sud du site, à proximité du lac.
2. Implanter au Nord du site, un bâtiment pour les vestiaires et une buvette en remplacement du bâtiment existant qui doit être démolé. Tirer parti de la pente du terrain pour aménager ce nouveau volume sur deux niveaux. Prévoir des places de parc en lien direct avec ce bâtiment.
3. Orienter les nouveaux terrains de foot (dont 1 en revêtement synthétique) dans le sens Nord-Sud de manière à ménager au sud une surface plus importante pour une aire de jeux naturelle et polyvalente.
4. Maintenir, dans une optique de durabilité, l'empreinte du terrain de foot existant situé le plus à l'Est.
5. Au Sud, réserver une aire constructible permettant la construction éventuelle d'un bâtiment d'un seul niveau pour les activités en lien avec le futur port.
6. Au nord de la forêt (hors périmètre) envisager, à moyen terme, la création d'une salle multisports implantée dans le prolongement des courts de tennis.



3.3 Propositions du groupe 3 : secteur des loisirs lacustres

1. Aménager au sud du site une place publique située à la croisée des flux de circulation et bénéficiant d'une vue dégagée sur le lac.
2. Privilégier des revêtements de sol avec des matériaux naturels perméables aux eaux météoriques.
3. Tirer parti de la topographie pour aménager autour de cette place des constructions légères, semi-enterrées sur l'arrière et modulables destinées en priorité aux milieux associatifs locaux (pêche, paddle, vélos, plongée, kayak, saunas, etc.).
4. Planter des arbres majeurs et des fruitiers haute-tige à proximité de la place de manière à éviter les îlots de chaleur et à offrir de vastes secteurs ombragés.
5. Prévoir, au Sud, une seule buvette pour l'ensemble du site de manière à profiter pleinement du cadre naturel.
6. Prévoir, au bord de l'eau, des WC et des vestiaires publics en suffisance ainsi que des secteurs réservés aux barbecues.
7. Réserver, au Sud, du site un terrain naturel multi-usages et implanter les terrains de foot au Nord. Réfléchir à pouvoir utiliser un de ces terrains pour du stationnement temporaire en cas de manifestation.



4. SYNTHÈSE ET CALENDRIER

4.1 Le plan de synthèse des propositions

-  Périmètre du PA «Le Laviou»
-  Chemin piétons naturel
-  Arbres majeurs / fruitiers haute-tiges
-  Prairie extensive / agriculture biologique
-  Plantations arborées / agroforesterie
-  Aire d'implantation d'un bâtiment
-  Terrain foot (gazon naturel)
-  Terrain de foot (gazon synthétique)
-  Terrain multisports
-  Place publique (perméable)
-  Équipements collectifs saisonniers



4.2 Le calendrier intentionnel de la procédure du PA «Le Laviau»

	2024												2025							
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
ÉTAPE 1 : DÉMARCHE PARTICIPATIVE (ART. 2 LATC)																				
Organisation de la démarche participative																				
Atelier participatif																				
Rapport de synthèse et restitution																				
ÉTAPE 2 : PROJET POUR EXAMEN PRÉALABLE (ART. 37 LATC)																				
Fourniture des données de base (géomètre)																				
Étude et élaboration du PA (Plarel SA)																				
Études spécialisées : mobilité, environnement, servitudes, transfert au DP (ingénieurs spécialisés et géomètre)																				
Examen préalable du Service technique (Commune)																				
Examen préalable des Services cantonaux (Canton)																				
ÉTAPE 3 : PROJET POUR ENQUÊTE PUBLIQUE (ART. 37 LATC)																				
Adaptations du PA (Plarel SA)																				
Adaptations des études spécialisées (ingénieurs spécialisés et géomètre)																				
Enquête publique du projet de PA, des servitudes et du transfert au DP (30 jours)																				